



PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Mans, le 16/09/2020

LA PREFECTURE DE LA SARTHE COMMUNIQUE :

24 HEURES DU MANS 2020 : PLAN DE CIRCULATION ET CONTRAINTES ASSOCIÉES

Les 24 Heures du Mans se déroulent les 19 et 20 septembre et à huis clos.

Le Circuit des 24 heures du Mans a la particularité d'emprunter des routes ouvertes à la circulation habituellement et il est donc nécessaire d'activer un plan de circulation, puisque des portions de quatre routes départementales sont fermées à la circulation pendant les épreuves :

- La RD 338 (Mulsanne- Le Mans) entre le giratoire du Tertre Rouge au Mans et celui de Mulsanne (Golf)
- La RD 140 (Mulsanne- Arnage) entre le giratoire de Mulsanne et le giratoire du virage d'Arnage
- La RD 139 (Moncé-en-Belin- Le Mans) entre le virage d'Arnage et le virage Porsche (raccordement circuit)
- La RD92 (Arnage- Ruaudin) traversante, est quant à elle fermée à partir du rond-point de Beauséjour jusqu'à la RD 338 route de Tours.

Ce plan de circulation est activé du jeudi 17 septembre 3h30 au dimanche 20 septembre 18h00.

Les déplacements vers les lieux de travail ou les établissements scolaires seront perturbés notamment les jeudi 17 et vendredi 18 septembre. Il est donc conseillé aux usagers de la route de partir plus tôt qu'à l'habitude et d'éviter les abords du Circuit (RD139, Virage d'Arnage, Mulsanne).

Itinéraires conseillés pour accéder au Mans :

- Par la RD307 (route du Lude) et Arnage,
- Ou par la RD304 (route de Parigné).

Stationnements interdits

Le stationnement est interdit aux abords du Circuit, notamment au Mans, rue des Bentley Boys, rue de Laigné (entre la rue des Bentley Boys et la rue du Panorama), rue du Panorama, rue du Parc des Expositions, rue des 24 Heures.

Le stationnement est interdit y compris dans ces rues sur les emplacements matérialisés (cases). Les contrevenants sont passibles d'une mise en fourrière.